

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 18 septembre 2025 à 20 heures 30 minutes
Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. BERGIA Cédric, M. BOUSSIN-FORT David, Mme CHEBASSIER Florence, M. DUFLO Fabrice, Mme MANEN Karine, M. MARSON Benoit, Mme MAZZONETTO Amélie, Mme POURCEL Nicole, M. SERIN François, M. ZAMPROGNO André

Procuration(s) :

Mme BURCKEL Sylvie donne pouvoir à M. ZAMPROGNO André

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BURCKEL Sylvie

Secrétaire de séance : Mme MAZZONETTO Amélie

Président de séance : Mme CHEBASSIER Florence

1 - Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2025

Le PV de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres.

2 - Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

Certains chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de les utiliser, et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Il conviendrait de procéder à l'aliénation et au déclassement :

- L'aliénation totale de la bretelle entre la voie communale « Route des 4 Vents » et la voie communale « Chemin de Belloc » (Voir plan n° 1).

- L'aliénation totale de l'ancien chemin rural de « Sempesserre à Rouillac », chemin entre la voie communale « Chemin de Belloc » et le ruisseau (Voir plan n° 2).

- Le déclassement du chemin rural dit « d'Esleyet », chemin situé entre la route départementale RD 245 et le ruisseau de l'Aubin (Voir plan n° 3).

- L'aliénation totale du chemin rural de « Dunes à Rouillac », chemin situé entre la voie communale « Route des Ecoles » et le ruisseau du Séris (Voir plan n° 4).

- L'aliénation partielle du chemin rural « chemin de la Sablière » sur la partie en terre, mais aussi un déclassement partiel (Voir plan n° 5)

- Le déclassement d'une partie du chemin rural dit « de service » (Voir plan n° 6).

Commune de GIMBREDE

- L'aliénation partielle du chemin rural « la Bordeneuve » (Voir plan n°7)

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces chemins ruraux, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3 - Délibération Cession parcelle section AZ n°80 :

Madame le Maire informe le conseil municipal du souhait de Madame Isabelle TRICHAN d'acquérir la parcelle n° 80 section AZ d'une superficie de 4 108 m², cette parcelle étant enclavée entre des parcelles lui appartenant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire :

- décide de céder la parcelle n° 80 section AZ d'une superficie de 4 108 m² au prix de 0.70 €/m², à Madame Isabelle TRICHAN
- de confier la rédaction de l'acte Maître Philippe ESCAFFRE, notaire à ASTAFFORT
- dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur
- autorise Madame le Maire à signer tout document correspondant et l'acte définitif

04 - Travaux en cours :

- Mise en sécurité du franchissement de l' Auroue :

Les travaux au Pont de la Bruche ont débuté le 26 août 2025 et sont toujours en cours de réalisation. Les étapes des travaux déjà réalisés sont présentées.

- Parking cimetière/salle associative :

L'intervention de l'entreprise DIEUZAIDE TP est prévue entre le 1er et le 15 octobre 2025 pour la reprise du talus et l'installation d'un portique à l'entrée du parking.

- Il est évoqué la possibilité de reprendre les parkings "Place du Souvenir" et "Place de la Fontaine" avec un ajout de cailloux.

- Route des 4 Vents : un busage a été réalisé en régie.

- Programme voirie 2025 : les travaux de pelle au niveau des fossés viennent d'être réalisés, les travaux de voirie vont débuter dans le mois d'octobre.

05 - Questions diverses :

- Salle associative : prévoir au local rangement un affichage précisant les zones et les consignes de rangement.

- Conseil Municipal des Jeunes : Mme le Maire donne lecture du courrier formulé par deux jeunes résidant sur la commune sollicitant la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Après discussion, l'ensemble des élus sont favorables à cette création. Néanmoins, à quelques mois de la fin du mandat et compte tenu du travail à engager, il sera répondu que la demande sera transmise aux prochains élus.

- Centenaire du Docteur Emmanuel LABAT : Mme le Maire précise que la plaque commémorative

(valeur de 340 €), qui sera apposée le 27 septembre prochain, est offerte par l'entreprise LAGUILLERMIE située à Astaffort.

Le Secrétaire de séance,

Fait à GIMBREDE
Le Maire,

Commune de GIMBREDE